



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Pakistan* : amendement au projet
de résolution A/HRC/31/L.28**

31/... Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Le paragraphe 4 *devrait se lire comme suit* :

4. *Engage vivement* tous les États à reconnaître dans des déclarations publiques aux niveaux national et local et par des lois, politiques et programmes le rôle important des individus, groupes et organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit dans toutes les sphères de la société, dans les zones urbaines et rurales, en tant que moyen essentiel de veiller à ce que ces personnes soient reconnues et protégées, y compris celles qui s'emploient à promouvoir et défendre les droits économiques, sociaux et culturels ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-04632 (F) 230316 230316



* 1 6 0 4 6 3 2 *

Merci de recycler

